

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

Statistique de la France pendant l'année 1871

Journal de la société statistique de Paris, tome 16 (1875), p. 115-127

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1875__16__115_0

© Société de statistique de Paris, 1875, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

STATISTIQUE DE LA FRANCE PENDANT L'ANNÉE 1871.

Le service de la Statistique générale de France vient, comme on le sait, d'entrer dans une phase nouvelle, en inaugurant, à partir de 1871, une série de statistiques annuelles. — Déjà nous avons emprunté au premier volume deux articles importants: le mouvement de notre population pendant les années 1869-1870 et 1871, et les salaires industriels de 1852 à 1871. Nous complétons aujourd'hui ces extraits par l'analyse sommaire des autres statistiques comprises dans ce travail, dans l'ordre même où elles sont exposées.

Statistique des octrois.

Depuis 1852 l'impôt de l'octroi, qui frappe les objets de consommation à l'entrée des villes, est presque exclusivement communal; toutefois quelques villes, et notamment Paris, prélèvent sur l'octroi, au bénéfice du Trésor, la somme nécessaire pour exonérer certaines classes d'habitants de leur cote personnelle et mobilière.

Le nombre des communes à octroi, qui était de 1,475 en 1853, s'est élevé en 1867 à 1,530; les produits bruts se sont élevés en même temps de 96,424,212 à 192,251,942 francs, ce qui porte la taxe par habitant, à ces deux époques, à 13 fr. 29 c. et 18 fr. 96 c.

A cette dernière date, sur les 1,530 communes soumises aux droits d'octroi, 6 n'imposaient que les vins; 1 n'imposait que les alcools; 55 imposaient les vins et les alcools; 176 toutes les boissons (vin, bière, cidre, etc.); 346 les comestibles seulement, à l'exclusion des boissons; 946, à la fois les boissons et les comestibles.

L'état suivant permet de se rendre compte, à dix sept années d'intervalle, de la part de chacune de ces consommations dans la valeur du produit brut.

DÉSIGNATION des produits.	1850.	1867.	PART proportionnelle		Accroissement p. 100.
			1850.	1867.	
Vins, alcools, cidres et poirés.	32,962,597	67,965,904	348	355	106
Autres liquides	9,119,785	17,952,046	92	93	97
Comestibles	29,301,335	49,000,746	309	255	67
Combustibles	10,858,231	20,890,847	115	109	92
Fourrages	5,079,624	9,989,120	54	52	96
Matériaux	5,711,970	21,541,933	60	111	277
Objets divers	2,143,030	4,911,346	22	25	129
	<u>95,176,572</u>	<u>192,251,942</u>	<u>1,000</u>		

On voit que les augmentations proportionnelles ont porté principalement sur les boissons et les matériaux de construction. Quant à l'accroissement du revenu brut total, il est dû à l'accroissement numérique des habitants imposés, à la créa-

tion de taxes additionnelles et enfin à l'augmentation de la consommation individuelle.

Par suite des événements, les octrois n'ont pu dresser pour 1870 que des états incomplets, et même pour 1871, en ce qui concerne principalement Paris, dont l'octroi n'a pu fonctionner régulièrement que dans le second semestre, les résultats sont anormaux. Nous les fournissons néanmoins dans le tableau suivant :

	PARIS.	AUTRES COMMUNES à octroi.	RÉPARTITION P. 1,000		
			Paris.	Autres communes.	France.
Vins	30,936,985	17,490,939	449	200	309
Cidres, poirés, hydromels. . .	239,032	2,532,713	4	29	18
Alcools	5,164,856	3,832,443	75	44	57
Autres liquides	5,811,857	9,812,234	84	112	100
Comestibles	10,227,913	31,619,562	149	361	267
Combustibles	7,885,415	2,819,504	114	112	113
Fourrages	2,700,864	5,205,332	39	59	51
Matériaux	1,927,107	5,964,215	28	68	51
Objets divers	4,016,239	1,303,726	58	15	34
	156,490,936		1,000		

Il résulte, entre autres faits, des rapports qui précèdent, que la moitié du produit brut de l'octroi de Paris provient de l'entrée des boissons, tandis que pour l'ensemble des autres communes les boissons ne figurent que pour un tiers dans le total des produits.

A Paris, les frais de perception de l'octroi sont au produit brut dans le rapport de 8.3 p. 100. En province, ces frais sont plus élevés, ils s'élèvent à 12.4 p. 100.

Ajoutons que, par rapport à la population comprise dans le rayon de l'octroi, les produits bruts fournissent les rapports suivants :

Paris	31'30 par habitant.
Autres communes.	10 25 —

Mais les différences sont bien plus marquées en temps normal.

Outre les renseignements qui précèdent, le volume officiel contient les détails les plus étendus sur les consommations principales des chefs-lieux de département. Ces tableaux concernent la consommation du pain, du vin, des boissons et autres liquides, et enfin de la viande fraîche ou fumée.

Bureaux et établissements divers de bienfaisance.

On sait que les bureaux de bienfaisance sont des commissions municipales instituées par arrêté ministériel, ayant pour mission de distribuer des secours aux indigents.

De 1836 à 1861, le nombre des bureaux s'est élevé de 6,466 à 11,578, de sorte que dans cet intervalle le nombre des bureaux correspondant à 100 communes a varié de 17 à 31. En même temps, la population moyenne correspondant à un bureau s'est abaissée de 5,187 à 3,316.

Pour l'année 1871, bien que le nombre des communes se soit trouvé réduit de 37,510 à 35,989, le nombre des bureaux s'élève à 12,867, ce qui correspond à 36 bureaux par 100 communes, et à 2,806 habitants par bureau.

Pendant la même année, les recettes des bureaux de bienfaisance ont atteint

le chiffre de 36,955,085 francs, lorsqu'elles n'étaient, en 1861, que de 31,447,679 francs.

Cette recette totale se répartit ainsi :

Revenus propres aux bureaux.	10,387,032	—	37 p. 100
Subventions	9,496,570	—	34 —
Dons charitables	5,533,007	—	19 —
Autres recettes.	2,722,747	—	10 —
	<u>28,139,356</u>		<u>100</u>
Fonds libres des exercices précédents	8,815,729		
	<u>36,955,085</u>		

Quant aux dépenses, elles ont été de 26,719,002 francs, ainsi réparties :

Entretien et construction d'immeubles	1,397,012	} 15 p. 100.
Dépenses d'administration	2,645,211	
Secours	22,676,779	
	<u>26,719,002</u>	<u>100</u> —

Les bureaux ont, en même temps, placé, soit en rentes soit en immeubles, une somme de 9 millions, et augmenté ainsi considérablement leur fortune propre et leurs revenus.

Les secours entrent, comme on vient de le voir, pour 85 p. 100 dans le chiffre des dépenses. Ces secours se divisent ainsi suivant la nature :

Secours en nature. {	Aliments.	13,250,206	—	58 p. 100.
	Vêtements	1,003,850	—	4 —
	Chauffage	774,292	—	3 —
	Médicaments et soins médicaux	1,731,642	—	8 —
	Autres secours	1,732,289	—	8 —
	Secours en argent.	4,184,500	—	19 —
	<u>22,676,779</u>		<u>100</u> —	

Ces rapports diffèrent peu de ceux des années précédentes; ils permettent toutefois de constater que la proportion des secours en argent a diminué, tandis que celle des secours en aliments a assez sensiblement augmenté. C'est dans le département de la Seine qu'on distribue le plus de secours en argent.

Le nombre des individus secourus a été, en 1871, de :

Seine.	169,737	—	7.6 p. 100 habitants.
Autres départements	1,177,649	—	3.2 —
	<u>1,347,386</u>	—	<u>3.7</u> —

En 1861, la proportion des individus secourus n'était, dans le département de la Seine, que de 6.2 p. 100 habitants, et dans les autres départements, de 2.8. Pour la France entière, cette proportion s'est élevée, de 1833 à 1861, de 2.3 à 3.1 p. 100. Sans contester la mauvaise situation de la France en 1871, il ne faudrait pas conclure de l'augmentation progressive du nombre des secourus que le paupérisme s'est accru dans la même proportion. En réalité, par suite de l'ouverture d'un plus grand nombre de bureaux, et surtout par l'accroissement de ressources des bureaux existants, beaucoup d'indigents qui, autrefois, étaient entièrement à la charge de la charité privée, ont pu être secourus par la commune.

A Paris, la moyenne des secours accordés aux indigents pendant l'année 1871 a été de 27 fr. 43 c., et dans les départements de 15 fr. 80 c. Ainsi, bien que la moyenne des secours ait diminué à Paris et augmenté au contraire dans les départements, c'est à Paris qu'on distribue toujours le secours moyen le plus élevé.

Parmi les établissements divers de bienfaisance, la statistique officielle comprend les *salles d'asile*, publiques ou privées, les *ouvroirs*, les *sociétés de charité maternelle*, les *orphelinats*, les *crèches*, les *dépôts de mendicité*; mais la ville de Paris, où la charité est, comme on le sait, si active, n'ayant pu fournir les renseignements qui lui étaient demandés, et les établissements de province ne présentant pas dans leurs relevés toute la régularité désirable, nous croyons devoir renvoyer à une autre année les détails que nous aurions voulu produire sur ce sujet.

Statistique hospitalière.

D'après les renseignements recueillis pour l'année 1871, le nombre des établissements hospitaliers fonctionnant sur le territoire continental de la France s'élève à 1,460, savoir : 334 hôpitaux, 727 hôpitaux hospices, 399 hospices. Ajoutons que dans ce total figurent un certain nombre d'établissements qui se bornent à distribuer des secours à domicile.

Le personnel chargé du service des établissements hospitaliers comprend 2,682 médecins ou chirurgiens, 10,735 religieuses, 5,098 employés d'administration, et 10,675 servants.

Ces établissements disposent de 161,370 lits, dans lesquels 70,813 sont affectés au service des malades, et 53,542 au service des infirmes, vieillards et incurables.

Le nombre des malades traités dans les hôpitaux ou quartiers d'hospice s'est élevé à 583,850; il n'était, en 1861, que de 431,932.

Ces malades comprennent 417,730 hommes, 126,229 femmes, et seulement 39,871 enfants âgés de moins de 15 ans. Les adultes forment donc les 9 dixièmes des malades traités.

Si l'on décompose le nombre de malades traités au point de vue de la population moyenne de l'hôpital et du mouvement des entrées et des sorties, on obtient les résultats suivants :

	NOMBRE absolu.	RAPPORT p. 100.	
Nombre des individus présents au 1 ^{er} janvier 1871	69,506	11.9	} 100
Admis pendant l'année	514,344	88.1	
Sortis pendant l'année	530,618	90.9	} 100
Restant à l'hôpital le 31 décembre 1871	53,232	9.1	

On voit par là que la population fixe forme environ le neuvième de la population flottante, le mouvement des sorties ayant d'ailleurs été plus rapide que celui des entrées. Ce résultat a eu pour effet de réduire considérablement la population permanente des hôpitaux.

Les malades traités en 1871 ont fourni 17,723,983 journées de présence, ce qui porte le séjour moyen de chacun d'eux à environ 30 jours.

Sur 100 malades traités, la population des décédés a été de 10.5 et celle des guérisons de 77.9. Cette proportion de décès correspond à la durée moyenne du séjour de ces malades à l'hôpital, en d'autres termes elle est égale à la chance mortuaire d'une journée de maladie, multipliée par 30.

La mortalité journalière est la seule qui puisse servir de terme de comparaison, lorsqu'on a à juger de la mortalité relative des divers milieux. Cette mortalité a été en 1871, pour l'ensemble des hôpitaux, de 0,003,267. La mortalité de la population générale ayant été pour la même année de 0,000,095, on en conclut que la chance de mourir est, pour une journée, 34 fois plus considérable dans les hôpitaux que dans la population entière du pays. Ajoutons que la mortalité de 1871 est tout à fait exceptionnelle et qu'elle dépasse d'un tiers celle d'une année ordinaire.

Le nombre des infirmes, vieillards et incurables, entretenus en 1871 dans les hospices et dans les quartiers d'hôpitaux servant d'hospice, a été bien moins considérable que celui des malades traités dans les hôpitaux. Il s'est élevé en effet à 71,652, comprenant 29,263 hommes, 31,755 femmes, et 10,634 enfants de moins de 15 ans.

On peut voir d'ailleurs que, contrairement à ce qui se passe dans les hôpitaux, la population sédentaire est de beaucoup supérieure à la population flottante, c'est-à-dire à la demi-somme des entrées et des sorties.

	NOMBRE absolu.	RAPPORT p. 100.	
Nombre des individus présents au 1 ^{er} janvier 1871	47,757	66.6	} 100
Admis dans l'année.	23,895	33.4	
Sortis dans l'année	23,493	32.8	} 100
Restant à l'hôpital le 31 décembre 1871.	48,159	67.2	

Ces chiffres indiquent que la population permanente des hospices est proportionnellement sept fois plus considérable que celle des hôpitaux. Les mêmes différences existent en ce qui concerne la durée moyenne du séjour, laquelle est de 30 jours pour les malades, tandis qu'elle s'élève pour les infirmes à 220 jours.

Quant au danger de mourir afférent à une journée de présence, il est dans les hospices de 0,000,651, c'est-à-dire cinq fois moindre à ce qu'il est dans les hôpitaux.

Les circonstances que le pays a traversées en 1870 et en 1871 et la réduction de son territoire expliquent suffisamment la diminution qu'ont éprouvée les ressources des établissements hospitaliers : de 108 millions en 1861 elles sont descendues à 99 millions et demi en 1871.

Ces ressources se décomposent ainsi :

Revenus propres aux bureaux	36,118,239	36.3
Subventions.	20,383,453	20.5
Bénéfices des monts-de-piété.	194,661	0.2
Droit des pauvres sur les spectacles.	505,303	0.5
Dons et legs.	2,560,720	2.6
Remboursements de frais	20,264,657	20.4
Autres recettes	5,707,293	5.7
Fonds libres des exercices précédents.	13,810,854	13.8
	<u>99,545,180</u>	<u>100.0</u>

Quant aux dépenses, elles se sont élevées à 82,490,499 francs, laissant un excédant de recettes de 17,054,681 francs.

On peut les répartir ainsi :

Dépenses pour l'administration des biens et revenus.	4,182,427 ^f	5.1
Dépenses ordinaires. — Personnel, matériel, nourriture, pharmacie	56,245,540	68.2
Secours à domicile.	6,169,180	7.5
Dépenses diverses (y compris celles des enfants assistés)	15,893,352	19.2
	<u>82,490,499^f</u>	<u>100.0</u>

Les dépenses d'administration des biens, dont la plus grande partie sert à accroître les revenus, ont considérablement diminué en 1871. La presque totalité des ressources a été absorbée par les besoins tout à fait exceptionnels du service hospitalier proprement dit.

La statistique de 1871 porte à 63,149 le nombre des enfants assistés présents au 1^{er} janvier, savoir : 10,056 enfants trouvés, 45,460 enfants abandonnés, 7,633 orphelins. Mais à ce nombre il convient d'ajouter 30,894 enfants laissés à leur mère et secourus à domicile.

Au 31 décembre le chiffre total s'élevait à 109,178, dont 31,000 secourus à domicile. Quant au mouvement des enfants entretenus à l'hospice, il s'est résumé par 17,131 admissions nouvelles, compensées par 15,543 sorties.

En comparant ces résultats à ceux des années précédentes, on constate que le nombre des enfants trouvés diminue sans cesse, et que le service des secours à domicile tend peu à peu à se substituer à l'entretien des enfants dans les établissements hospitaliers.

Les ressources affectées aux enfants assistés se sont élevées, en 1871, à 10,750,696 francs; 7,952,694 francs ont été appliqués aux enfants entretenus dans les hospices, ce qui fait ressortir la dépense moyenne de ces derniers à 99 francs par tête.

Statistique de l'aliénation mentale.

Le recensement de 1872 porte à 51,004 le nombre des aliénés vivant dans leur famille et à 36,964 ceux qui sont traités dans les asiles. Le nombre total des aliénés serait donc de 87,968, ce qui correspond à 2.44 aliénés pour 1,000 habitants.

En 1861, cette proportion n'était que 2.25.

Ces aliénés comprennent 52,835 fous proprement dits et 35,133 idiots et crétins. Si, laissant de côté les aliénés demeurant dans leur famille, nous passons aux asiles proprement dits, nous trouvons dans la statistique de 1871 les résultats ci-après.

Et d'abord le nombre des asiles consacrés au traitement des aliénés s'élève à 103, savoir : l'asile de Charenton appartenant à l'État, 45 asiles départementaux et 16 quartiers d'hospice, ce qui fait 62 asiles publics, et enfin 41 asiles privés, sur lesquels 17 reçoivent des indigents et font ainsi l'office d'asiles publics.

Relativement à la population entretenue dans les établissements, ce sont les asiles nationaux ou départementaux, puis les asiles privés recevant des indigents, qui occupent le premier rang, puis viennent les quartiers d'hospice, et enfin les asiles privés proprement dits. — Dans les asiles départementaux, la population moyenne par établissement est de 465; elle est de 372 dans les quartiers d'hospice, de 509 dans les asiles privés recevant des indigents, et de 58 seulement dans les asiles privés qui ne reçoivent que des pensionnaires payants.

Pour tous les asiles réunis, le mouvement à l'entrée et à la sortie s'est effectué comme il suit :

Présents le 1 ^{er} janvier 1871.	37,717	76	} 100
Admis pendant l'année.	11,872	24	
Sortis.	11,995	24	} 100
Restant au 31 décembre 1871.	37,594	76	

En résumé, le nombre des aliénés traités pendant l'année a été de 49,589 ainsi répartis :

Folie simple.	33,448	67.5
Folie compliquée d'épilepsie et de paralysie.	6,450	12.9
Démence sénile et organique.	4,577	9.3
Idiotie et crétinisme.	5,114	10.3
	<u>49,589</u>	<u>100.0</u>

Le séjour moyen annuel de tous ces malades est de 273 jours; le séjour des idiots et des crétins se prolonge jusqu'à 307 jours.

Les 11,872 admissions dont il a été parlé plus haut comprennent les recherches, les réintégrations après évasion, les transfèrements; mais les individus admis pour la première fois dans les asiles ne s'élèvent qu'à 8,614.

En ce qui concerne ces derniers, les deux tiers environ n'avaient été atteints de folie que moins d'un an avant leur admission, mais il y en a un tiers qui étaient malades depuis une ou plusieurs années; quant aux idiots, ils l'étaient généralement depuis leur enfance.

Sur les 49,589 aliénés traités en 1871, on n'a compté que 3,192 guérisons, soit 6.42 p. 100. — La proportion des guérisons s'établit d'ailleurs ainsi qu'il suit suivant les catégories :

Folie simple, 9.31 p. 100; — folie paralytique ou épileptique, 0.77; — démence sénile, 0.37; — idiotie et crétinisme, 0.18. On en conclut que la folie simple offre seule quelques chances de guérison, et encore ces chances ne se produisent-elles pour la plus grande part que dans la première année du traitement.

Pour 100 aliénés traités, le chiffre des décès a été en 1871 de 11.1 contre 9.8 en 1861. Quant au danger de mourir afférent à une journée de présence, il est de 0,000,407. Cette mortalité équivaut au huitième de celle des hôpitaux, aux deux tiers de celle des hospices, elle est enfin quatre fois plus considérable que celle de la population.

La plus forte mortalité appartient aux malades atteints d'épilepsie ou de paralysie et de démence sénile; viennent ensuite les fous et enfin les idiots.

Les aliénés traités dans les asiles comprenaient, en 1861, 32,362 indigents et 5,355 pensionnaires. Sur ces 32,362 indigents, 20,402 ont été traités dans les asiles départementaux, 4,831 dans les quartiers d'hospice, et 7,129 dans les asiles privés autorisés à les recevoir. Ajoutons que par suite de la création de nouveaux asiles et l'amélioration des anciens, les trois quarts d'entre eux sont traités dans le département de leur dernier domicile.

Monts-de-piété.

En 1853, il y avait en France 44 monts-de-piété, dont 22 avaient été fondés avant le commencement du siècle, et 22 depuis 1800, savoir : 5 sous l'Empire, 11 sous la Restauration, et 6 après 1830. Quelques nouveaux établissements ont été fondés depuis, mais en remplacement d'autres qui ont cessé d'exister, et enfin la guerre nous a fait perdre les monts-de-piété de Metz et de Strasbourg.

Par suite, le nombre de ces établissements se trouve réduit à 42.

Ces 42 monts-de-piété sont répartis dans 23 départements. Le département du Nord en compte 6 à lui seul; trois départements, les Bouches-du Rhône, le Pas-de-Calais et Vaucluse en ont chacun 4; cinq en ont 2: Gard, Meurthe-et-Moselle, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Var. Les quatorze autres départements n'en ont qu'un seul. — Quant à la population desservie, elle est de 1,850,000 habitants pour Paris, et de 2,606,000 pour les 41 bureaux de province.

De tous les monts-de-piété, c'est celui de Paris qui est le plus considérable; il égale, en effet, en importance, tous les établissements de province réunis. On peut citer à la suite ceux de Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille et Versailles.

De 1842 à 1853, les 44 monts-de-piété qui fonctionnaient alors ont fait, année moyenne, 2,466,685 prêts, montant à 31,024,076 francs. En 1864, ces prêts s'élevèrent à 2,830,308, montant à 47,683,946 francs. Enfin, en 1871, il n'y a eu que 2,402,414 prêts dont la valeur n'a été que de 33,007,895 francs.

La valeur moyenne des prêts a été aux mêmes époques de 11 fr. 28 c., 13 fr. 27 c. et 16 fr. 85 c., et enfin de 13 fr. 75 c. en 1871. Les monts-de-piété n'avancent donc en général que de faibles sommes. C'est ainsi que sur 100 prêts il y en a 36 qui ne procurent même pas 5 francs à l'emprunteur, 73, c'est-à-dire près des trois quarts, qui n'atteignent pas 10 francs, 87 qui ne dépassent pas 25 francs, et 94, 50 francs.

Les renouvellements, qui sont de véritables engagements, après avoir atteint un montant de 65,426,276 francs en 1864, ont vu leur valeur descendre à 51,615,860 francs en 1871. — La valeur moyenne des prêts renouvelés a été cette année de 27 fr. 10 c. En général, cette valeur moyenne est deux fois plus élevée que celle des engagements.

Quant aux dégagements, leur nombre est descendu, de 1864 à 1871, de 2,613,348 à 2,371,739, et leur valeur de 41,806,947 francs à 37,075,486 francs.

En général, sur 100 engagements ou renouvellements, il y a de 75 à 80 articles dégagés, et la valeur moyenne de ces articles est actuellement de 15 fr. 63 c., tenant le milieu entre celle des engagements et celle des renouvellements.

Faute de dégagement et de renouvellement, les objets déposés aux monts-de-piété peuvent être vendus. On estime que le prix de ces objets est le double du prix de l'engagement. — Il résulte de ces ventes des bonis qui, en 1871, ont atteint près de 1,100,000 francs, sur lesquels 584,000 francs sont retournés aux emprunteurs, et 526,177 francs n'ont pas été réclamés et sont restés acquis aux établissements.

Statistique des libéralités.

Depuis 1836, l'administration tient note des libéralités faites aux établissements publics, ainsi qu'aux communes et aux départements, qui ont été autorisées par des décrets ou des arrêtés préfectoraux. — Malheureusement il existe une lacune pour les années 1866 à 1870 qu'il n'a pas encore été possible de combler.

Le tableau suivant indique la marche progressive du capital représenté par ces dons.

Résultats moyens annuels.

PÉRIODES et années.	VALEURS mobil.ères.	VALEURS immobilières.	TOTAL.
1836-1855	5,447,655	1,492,249	6,939,904
1856-1865	9,819,050	4,620,122	14,439,172
1866.	14,456,766	10,328,328	24,785,094
1871.	4,059,048	9,040,112	13,099,160

Si l'on avait pu donner les résultats par année, on aurait remarqué la progression régulière du montant des libéralités. Toutefois, l'année 1866 est exceptionnelle, ce qui tient principalement à un legs de plus de 4 millions fait aux hôpitaux de Nancy, et à d'autres dons relativement considérables faits à des établissements publics de Paris et de Rouen. — Quant à l'année 1871, les événements expliquent suffisamment la diminution qu'elle présente.

Le montant annuel des valeurs mobilières dépasse en général de plus du double celui des valeurs immobilières. Pour les quatre périodes ou années énumérées plus haut, le rapport a successivement varié de 3.65 à 2.11, 2.61, et 2.23.

L'importance des libéralités est très-variable suivant la nature des établissements dotés. — On peut s'en rendre compte par la répartition proportionnelle fournie par le document officiel.

	1856-65	1856-65	1866	1871
Établissements hospitaliers et charitables.	5,989	5,026	4,442	5,284
Établissements religieux	1,562	2,991	3,346	2,762
— communaux et départementaux	2,011	1,754	1,967	1,768
Établissements d'instruction publique.	412	209	220	127
Autres.	26	20	25	59
	10,000			

Ce sont donc les établissements hospitaliers qui tiennent, et de beaucoup, le premier rang; toutefois les legs faits aux établissements religieux sont également très-importants et tendent à augmenter, tandis que les établissements d'instruction publique sont soumis à cet égard aux plus grandes fluctuations.

La somme de 13,099,160 francs qui forme le montant des legs en 1871, résulte de 3,204 donations distinctes, provenant de 2,457 donateurs.

Le tableau suivant fait connaître pour cette année, par nature d'établissement, le nombre des donations ainsi que leur valeur moyenne.

	OMBRE de donations.	VALEUR moyenne des donations.
Établissements religieux.	1,492	2,425
— hospitaliers et charitables.	1,384	3,553
— communaux et départementaux	277	8,361
— d'instruction publique	28	5,947
Autres.	23	3,514
Total et moyenne générale.	3,204	4,088

On voit par là, et ces résultats sont confirmés par ceux des années précédentes, que ce sont les établissements pour lesquels il y a le plus de donations qui offrent la donation moyenne la plus faible. On remarque surtout l'importance relative des legs faits aux communes et aux départements ainsi qu'aux établissements d'instruction publique.

Statistique agricole.

En dehors des grandes enquêtes entreprises tous les dix ans sur la situation de l'agriculture en France, le service de la Statistique générale constate chaque année les principaux résultats de la récolte.

Nous allons indiquer quels ont été ceux de l'année 1871 :

Céréales.

	HECTARES cultivés.	RENDEMENT par hectare.	PRODUCTION en grains.
	—	—	—
		hect.	hect.
Froment	6,397,801	11,38	72,806,067
Méteil	501,992	12,13	6,091,628
Seigle	1,910,759	14,35	27,396,557
Orge	1,283,847	20,07	25,760,693
Sarrasin	707,036	15,62	11,046,257
Mals et millet	698,275	15,71	10,962,114
Avoine	3,396,815	25,35	86,095,222
	<hr/> 14,896,525	<hr/> 16,12	<hr/> 240,158,538

Les céréales ont occupé en 1871 les 28 centièmes de notre territoire. Dans cette superficie le froment entre pour 43 centièmes, l'avoine pour 23, le seigle pour 13, et enfin les autres céréales pour 21.

A la production en grains il faut ajouter la paille, dont la récolte est estimée, pour toutes les céréales réunies, à 252,759,228 quintaux. Le prix moyen des grains ressortant, pour l'année, à 15 fr. 59 c. l'hectolitre, et le prix de la paille à 5 fr. 05 c. le quintal, la valeur totale de ces productions réunies se trouve être d'environ 5 milliards, ce qui porte à 337 francs la valeur brute de la production par hectare.

Les farineux alimentaires occupent 1,857,165 hectares, et la production s'est élevée à 121,169,055 hectolitres, savoir : 4,441,180 pour les légumes secs, 111,470,647 pour les pommes de terre, et 5,257,228 pour les châtaignes. — La valeur totale de ces productions s'élève à 670,588,327 francs.

Parmi les cultures diverses, nous devons distinguer la *betterave*, qui occupait une superficie de 312,607 hectares, et dont la récolte a été de 97,977,498 quintaux d'une valeur brute de 213,268,368 francs ;

Le *tabac*, qui pour 14,684 hectares de superficie, a produit 186,262 quintaux de feuilles, valant en bloc 16,528,841 francs.

Le *houblon*, qui a occupé 3,700 hectares, lesquels ont produit 45,499 quintaux valant ensemble 9 millions.

La *garance*, dont le produit a été de 263,587 quintaux métriques, d'une valeur totale de 16 millions de francs.

En ce qui concerne les *plantes textiles*, la statistique de 1871 fournit les résultats suivants :

	HECTARES cultivés.	PRODUCTION en filasse.
	—	—
		quint. métr.
Chanvre	96,395	490,974
Lin	79,221	416,975
	<hr/> 175,616	<hr/> 907,949

La valeur de cette production est estimée à 103,783,431 francs, ce qui porte à 590 fr. 39 c. la valeur de la production d'un hectare.

Le chanvre et le lin ont fourni en outre 412,812 hectolitres de graines, destinées à être converties en huiles, et on estime que le rendement total de ces graines a été de 70,303 quintaux d'huile, valant près de 7 millions, sans compter les tourteaux, dont l'emploi est si estimé pour la nourriture des bestiaux et qui ont ajouté à cette valeur plus de 2 millions et demi de francs.

La production des huiles de colza et de ses succédanées telles que l'œillette, la navette et la cameline, est bien plus considérable : elle s'élève, en effet à 759,348 quintaux, ayant une valeur brute de 83 millions de francs, somme à laquelle il faut joindre environ 20 millions de francs, résultant des tourteaux.

Quant à l'huile d'olive, qui forme une des principales productions de nos départements du Midi, sa récolte s'élève à environ 260,000 quintaux métriques ayant une valeur brute de 37 millions de francs. Les oliviers occupaient, en 1871, une superficie de 129,143 hectares.

Si nous passons à la vigne, qui après les céréales constitue notre plus grande richesse agricole, nous trouvons qu'elle occupait, en 1871, 2,417,223 hectares, soit près des 5 centièmes de la superficie entière de la France. La récolte a été de 59 millions d'hectolitres, et la valeur d'un milliard et demi. On peut porter dès lors à 641 fr. 50 c. environ la valeur moyenne de la production d'un hectare.

Quelques mots maintenant sur quelques productions agricoles accessoires que leur importance ne permet pas de négliger.

Notre industrie séricicole a produit, en 1871, 796,656 onces de graines de vers à soie, ayant une valeur brute de 14,789,995 francs. Ces graines ont fourni 10,324,364 kilogrammes de cocons, valant en moyenne 5 fr. 07 c. le kilogramme, ce qui donne une valeur brute totale de 52,406,105 francs.

Quant à nos ruches, dont le nombre a été de 2,212,724, elles ont produit 11,559,871 kilogrammes de miel, et 2,782,457 kilogrammes de cire. On peut estimer à 22,739,038 francs la valeur de cette double production.

Il est à regretter que cette statistique ne fournisse aucune indication sur d'autres produits agricoles fort importants, tels que les cuirs et peaux, la laine, le suif, etc. ; mais il n'a pas été possible de résumer les renseignements que l'administration a reçus à cet égard.

Statistique des sinistres.

Cette statistique comprend les incendies, la grêle, la gelée, les inondations et les pertes de bestiaux. Les comptes en sont établis par le ministère de l'agriculture et du commerce, lequel, pour venir en aide aux personnes qui ont éprouvé des pertes et que leur situation précaire désigne à l'attention des préfets, dispose d'un fonds spécial désigné au budget sous le titre de *Secours pour pertes et événements malheureux*. — Ajoutons que, dans certains cas extraordinaires, comme certaines inondations ou l'invasion subite d'une épizootie, des lois spéciales pourvoient dans une plus large mesure aux nécessités du moment.

Ces secours sont d'ailleurs indépendants des dégrèvements d'impôts que les sinistrés peuvent avoir à réclamer.

Le montant total des pertes déclarées a été, en 1871, de 249,020,723 francs. Ces pertes ont affecté 462,518 individus, ce qui porte la perte moyenne par individu à 539 francs.

Quant au montant total du secours, il s'est élevé à 10,397,415 francs, sur lesquels 1,198,389 francs ont été fournis par le fonds spécial, 8,258,308 francs par un crédit spécial ouvert par application de la loi du 30 juin 1866, à l'occasion de la peste bovine, et 940,718 francs sous forme de dégrèvement. — Si l'on n'a égard qu'au fonds spécial, on trouve que 63,492 individus ont reçu ce secours, à raison de 18 fr 87 c. en moyenne par individu. On voit par là que le rapport du secours

à la perte déclarée n'est que de 0.40 p. 100. Si au contraire l'on tient compte des secours accordés sous les diverses formes, le secours moyen par individu est de 135 francs, et le rapport du secours à la perte de 4.2 p. 100; mais ces résultats sont particuliers à 1871, par suite du crédit extraordinaire affecté à la peste bovine.

Parcourons maintenant les divers sinistres.

Incendies. — Les incendies ont été relevés dans tous les départements; il y en a eu 5,966 qui ont été déclarés par 6,228 personnes, lesquelles ont éprouvé de ce chef une perte de 38,812,954 francs, soit 6,230 francs par individu. Les secours sur le fonds spécial n'ont été accordés qu'à 1,747 individus, et leur montant ne s'est élevé qu'à 163,621 francs; il en résulte que le secours n'équivaut qu'à 0.42 p. 100 de la perte déclarée. Il est vrai de dire, pour expliquer ce faible rapport, que les trois quarts des pertes résultant d'incendies étaient préalablement couvertes par l'assurance.

Les pertes résultant d'incendies se sont élevées en 1871 à un chiffre inusité, elles sont, comme on vient de le voir, d'environ 39 millions, lorsque, année moyenne, elles dépassent à peine 15 millions. La perte la plus considérable a porté sur les départements envahis par l'ennemi.

Grêle. — Sur 85 départements, la grêle en a atteint 81. Elle a sévi sur 775 cantons, parmi lesquels un grand nombre ont été atteints plusieurs fois, et fait éprouver des pertes à 147,468 individus. Le montant total des pertes a été évalué à 47,576,202 francs, ce qui porte à 324 francs seulement le montant du dommage par individu. La plus grande partie des sinistrés, 123,308 sur 147,468, se sont pourvus en dégrèvement, mais le fonds spécial n'en a secouru que 30,665, auxquels il n'a été accordé que 545,662 francs, ce qui ne correspond qu'à 1 p. 100 des pertes déclarées, et pourtant sur 13 sinistrés on n'en compte qu'un qui fût couvert par l'assurance.

Gelée. — La gelée a sévi en 1871 sur 40 départements, et 465 cantons ont été atteints. La perte déclarée par 218,505 personnes a été évaluée à 112 millions 500,000 francs. Mais il faut dire que la plus grande partie de ces pertes a pu être atténuée dans l'année par de nouveaux ensemencements. On s'explique dès lors le faible montant du secours spécial, lequel n'a été que de 53,453 francs répartis entre 3,667 individus. En revanche, le nombre de ceux qui se sont pourvus en dégrèvement a été beaucoup plus élevé, puisqu'il équivaut au cinquième des individus sinistrés; mais chacun n'a été dégrèvé en moyenne que de 6 fr. 23 c.

Inondations. — Si les pertes produites par la grêle en 1871 ne dépassent guère la moyenne des dix dernières années, celles qui résultent des inondations ont été relativement très-faibles. Elles ne se sont élevées qu'à 4,763,992 francs, et n'ont grevé le fonds spécial que de 74,155 francs.

Pertes de bestiaux. — Les pertes de bestiaux attribuables aux causes ordinaires ont atteint, en 1871, le chiffre de 27 millions de francs, pour lesquels le ministre a accordé à 13,831 individus 351,000 francs de secours, mais la *peste bovine* est venue augmenter ces pertes de 18 millions, ce qui a donné lieu à une distribution de plus de 8 millions à titre d'indemnité.

C'est du reste pendant l'année 1871 que la peste bovine a sévi avec le plus d'intensité. Ce fléau a disparu dans les premiers mois de 1872.

Les chiffres qui précèdent ne s'appliquent pas à la ville de Paris. Tout ce qu'on peut savoir, c'est qu'en ce qui concerne les incendies, on en compte année moyenne

2,938, dont 1,987 feux de cheminée et 951 feux plus sérieux, dits de chambre ou de cave. Les pertes produites par ces feux seraient annuellement de 4 millions de francs environ. — D'après les états de la préfecture de police, ce chiffre n'aurait pas été dépassé en 1871, mais ils ne comprennent pas assurément les incendies allumés par la Commune.

T. Loua.